

Les députés viennent d'adopter à l'assemblée nationale l'article 49 du projet de loi dit Macron où est stipulée la privatisation de l'aéroport de Lyon et de l'[AÉROPORT NICE-CÔTE D'AZUR:493479489] / **T** : 08.20.42.33.33. Ce projet de loi permet d'ouvrir la majorité du capital à des acteurs privés, en tout en maintenant les infrastructures ainsi que le foncier dans le giron de l'Etat. www.nice.aeroport.fr